

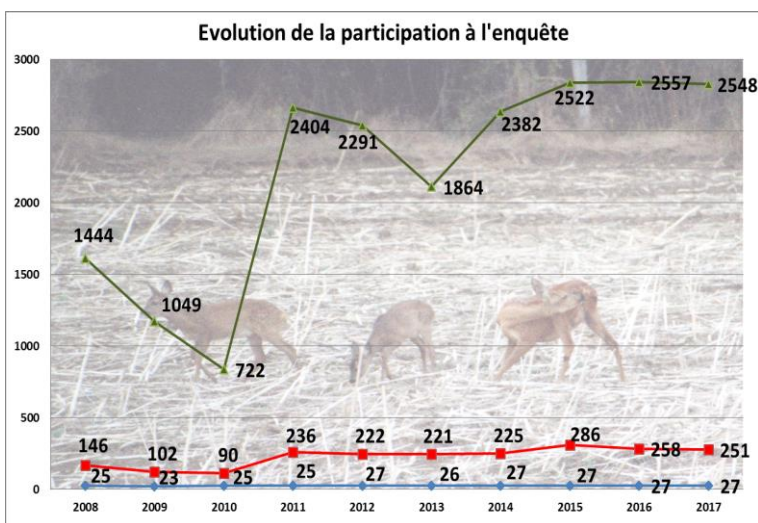
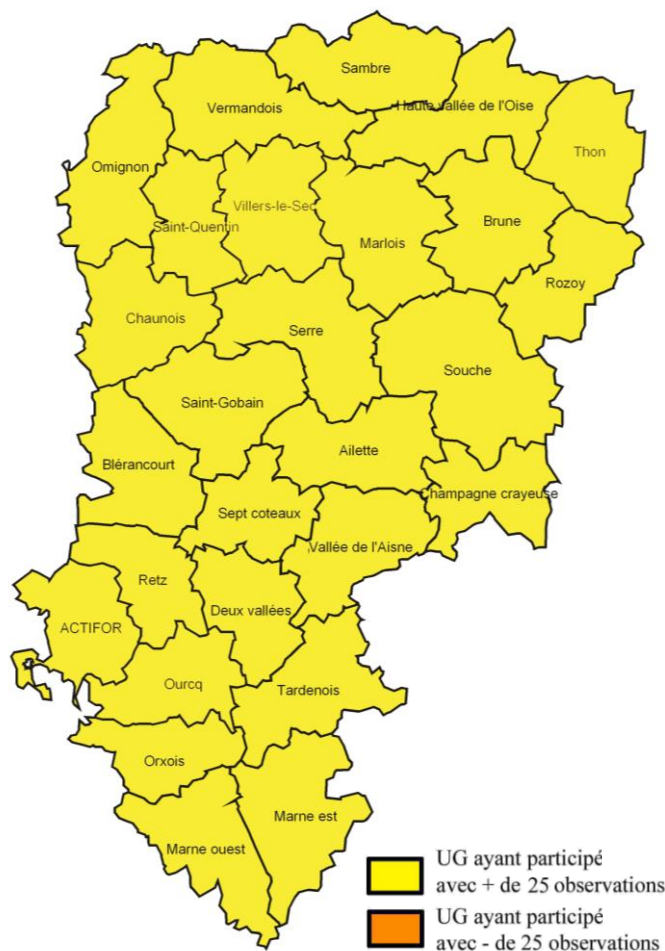


Bilan de l'enquête reproduction chevreuil en 2017

Participation à l'enquête :

Cette année, toutes les Unités de Gestion (27) ont participé à l'enquête avec au moins 25 chevrettes observées, ce qui permet d'exploiter statistiquement toutes les données.

251 fiches d'observations ont été renseignées pour 251 plans de chasse, soit une moyenne de plus de 9 fiches par UG. La mobilisation des observateurs est stabilisée à un très bon niveau et les données recueillies sont conséquentes et permettent une bonne analyse.



Observations départementales :

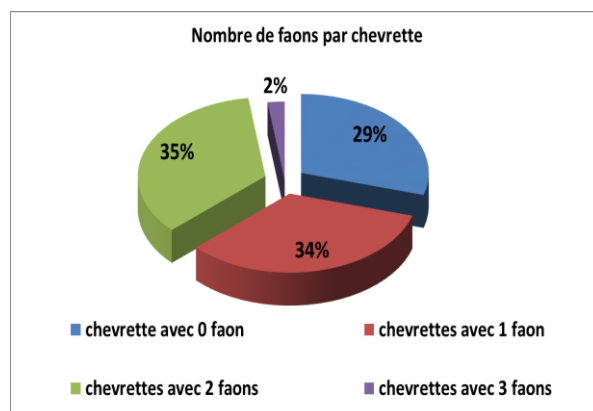
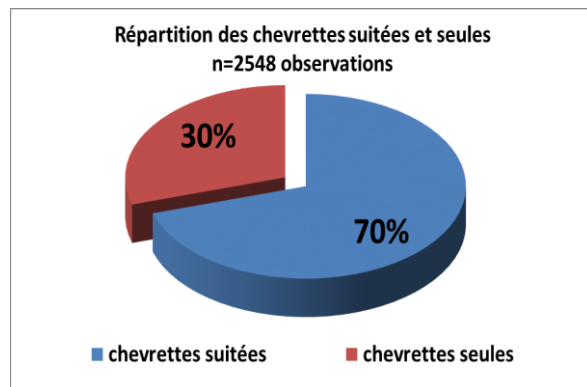
Au global, 2548 chevrettes ont été observées. 1790 d'entre elles étaient suivées, soit 70 % dont 859 avec 1 faon (34 %), 899 avec 2 faons (35%) et 55 avec 3 faons (2 %).

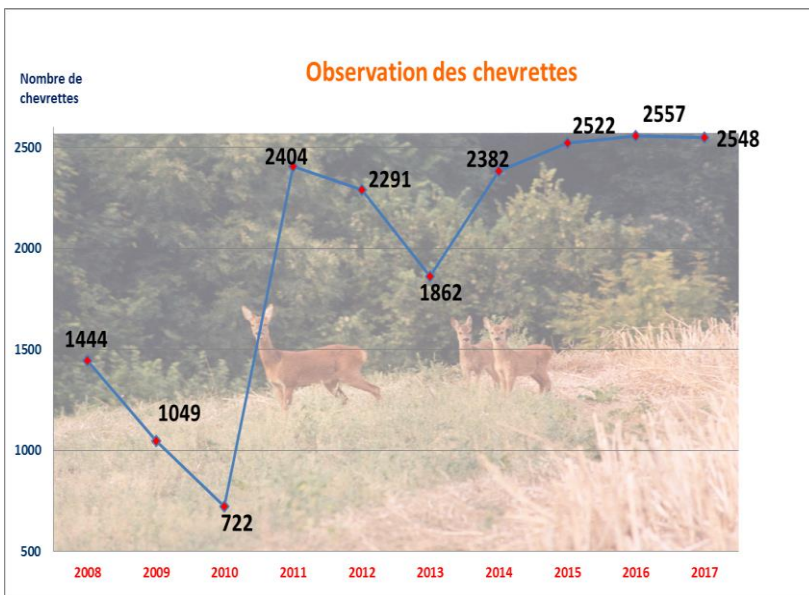
758 chevrettes ont donc été observées seules (30 %) avec 195 d'entre elles qui n'avaient pas de faon de façon certaine (non allaitante), soit 8 % du total des observations.

Si l'on ajoute les chevrettes suivées à celles déterminées comme allaitantes, on obtient une proportion de 73 % de chevrettes ayant participé à la reproduction.

On observe donc un indice de 1,108 faon par chevreuille observée, ce qui est dans les trois meilleurs résultats enregistrés sur les 10 années d'enquête. Le nombre de faon par chevreuille suivée est de 1,577 et dans la même tendance.

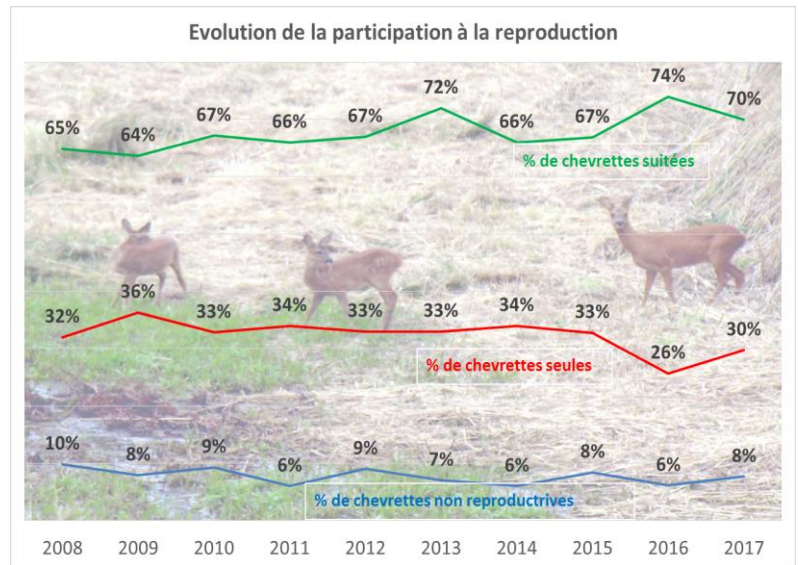
Les indices de cette année montrent une année de reproduction avec 72 % de chevrettes participant à la reproduction, ce qui est également dans les bonnes années.



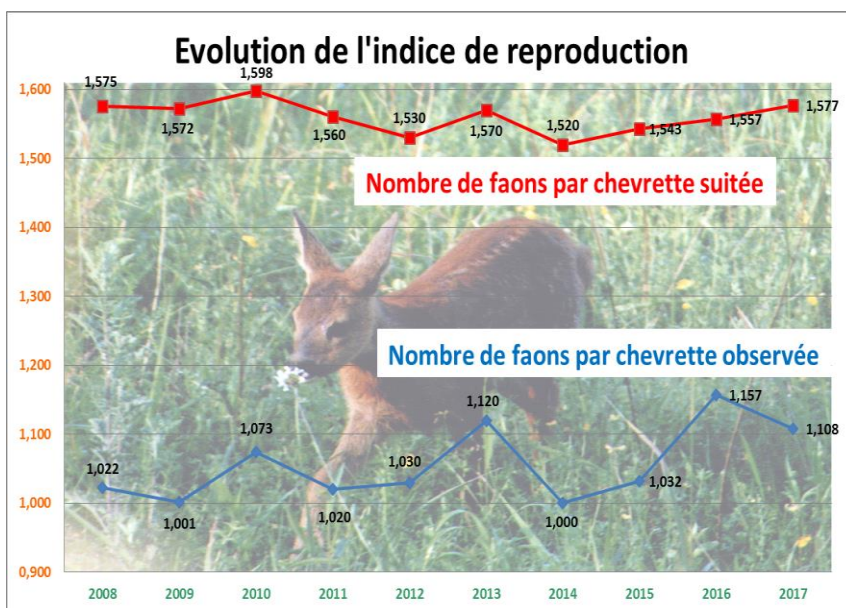


Avec 2548 chevrettes observées, l'évaluation de la reproduction a une bonne représentativité. L'échantillon est stable avec une bonne mobilisation des observateurs et un nombre de chevrettes observées dans les 3 meilleurs depuis le début de l'enquête.

La participation des chevrettes à la reproduction apparaît très bonne. Le pourcentage de chevrettes observées suivées de 70 % est le troisième meilleur résultat en 10 ans. En parallèle, le pourcentage de chevrettes observées seules de 30 % reste relativement bas. Celui des chevrettes non reproductrices est de 8 %. Ceci peut s'expliquer par les chevrettes d'un an qui ne participent pas à la reproduction et qui sont vraisemblablement proportionnellement plus nombreuses eu égard à la très bonne reproduction de 2016.



Le nombre de faons par chevrete observée témoigne d'une bonne reproduction avec un des trois meilleurs indices en 10 ans. Le nombre de faons par chevrete suivée est également excellent.



Observations par U.G.

- Toutes les Unités de Gestion ont participé à l'enquête avec un nombre de chevrettes observées suffisant pour établir des suivis statistiques.

- 20 UG semblent avoir une très bonne reproduction voire excellente et supérieure ou égale à la moyenne départementale sur dix ans avec un indice supérieur à 1,056 faon par chevrette observée : Rozoy, Serre, ACTIFOR, Blérancourt, Saint-Quentin, Marne Est, Champagne Crayeuse, Sept Coteaux, Sambre, Thon, Brune, Ailette, Ourcq, Retz, Vallée de l'Aisne, Vermandois, Villers le Sec, Haute Vallée de l'Oise, Deux Vallées et Marlois.

Dans ces UG, les attributions peuvent être réalisées sans problème en respectant la règle des tiers : 1/3 de brocards et 1/3 de chevillards à prélever prioritairement en début de saison, 1/3 de chevrettes à prélever plutôt en fin de saison. Dans la mesure où les densités sont inférieures à 15 individus aux 100 ha boisés avant la reproduction et, dans une logique de développement des populations, le pourcentage de chevillards prélevés peut être augmenté pour épargner des chevrettes reproductrices et permettre un taux d'accroissement plus important l'année prochaine.

- 5 UG ont un indice de reproduction compris entre 0,831 et 0,962 faon par chevrette observée : Saint-Gobain, Tardenois, Orxois, Omignon et Souche. Il convient donc d'être prudent dans les prélèvements en diminuant la réalisation (en utilisant le minimum du triennal 80 %) ou tout au moins en limitant sérieusement les prélèvements de chevrettes adultes.

Ceci est valable pour les populations qui sont en densités correctes (15 individus aux 100 ha boisés avant la reproduction au plus).

Pour les populations à densité supérieure, l'application de la règle des tiers est de mise (1/3 de brocards et 1/3 de chevillards à prélever prioritairement en début de saison, 1/3 de chevrettes à prélever plutôt en fin de saison).

- 1 UG a un indice inférieur à 0,8 faon par chevrette observée : le Chaunois.

Selon les observations de début de saison qui complètent ces données, il paraît comme impératif de lever le pied sur les prélèvements afin de ne pas impacter le capital de la population. Le tir des chevrettes adultes doit être très fortement limité afin de garder un bon potentiel de reproductrices pour 2017.



Rappels généraux :

1) 15 chevreuils aux 100 ha boisés est un maximum à ne pas dépasser sinon les risques de parasitoses sont accentués du fait de la promiscuité des individus et les conditions physiques sont moins bonnes compte tenu de la concurrence quant à la disponibilité alimentaire.

Toutes les populations à densité supérieure à ce seuil sont donc plus soumises que les autres à des mortalités. A ce sujet, beaucoup de responsables de territoire, qui se plaignent "*de ne plus avoir de chevreuils*", nous confient avoir des densités avant reproduction largement supérieures à ce seuil !

A méditer !

2) Pour toutes les populations en équilibre avec leur milieu, la règle des tiers est un impératif pour une saine gestion de l'espèce :

- 1/3 de brocards doit être prélevé et si possible en début de saison (les bois sont encore présents) ;

- 1/3 de chevillards, doit être prélevé également prioritairement en début de saison (plus facilement identifiable) ;

- 1/3 de chevrettes doit être prélevé plutôt en fin de saison pour leur permettre de finir l'élevage de leurs jeunes (même s'ils ne sont plus allaités, leur mère continue à les guider pour leurs divers besoins vitaux).

3) Pour une gestion idéale, le maximum de prélèvements doit être réalisé le plus tôt possible.

Ceci augmente la disponibilité alimentaire pour le reste de la population.

Si cela peut être difficile à mettre en place pour la gestion d'un calendrier de chasse avec des tableaux réguliers, il est toutefois possible de faire des prélèvements numériques plus importants en début de saison et de limiter ensuite leurs nombres lors des battues de fin d'hiver.

Unité de Gestion	N° UG	Nombre de plan de chasse	Chevrette suitée	Chevrette seule				Total chevrettes observées	Nbr chevrette suitée + allaitante	Nombre de faons	Nbr Faons /chevrette	Nbr Faons /chevrette suitée	Chevrette avec 0 faon		Chevrette avec 1 faons		Chevrette avec 2 faons		Chevrette avec 3 faons		% chevrette suitée	% chevrette non allaitante	% chevrette suité ou allaitante
				allaitante	non allaitante	non déterminé	Total chevrette seule						Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%			
Ourcq	11	5	26	0	1	7	8	34	26	38	1,118	1,46	8	24%	14	41%	12	35%	0	0%	68%	3%	76%
Tardenois	12	10	106	2	6	54	62	168	108	155	0,923	1,46	62	37%	60	36%	44	26%	2	1%	68%	4%	64%
Marne est	13	10	45	3	4	3	10	55	48	69	1,255	1,53	10	18%	23	42%	20	36%	2	4%	65%	7%	87%
Orxois	14	4	23	3	7	7	17	40	26	36	0,900	1,57	17	43%	11	28%	11	28%	1	3%	64%	18%	65%
Marne ouest	15	5	64	9	4	29	42	106	73	102	0,962	1,59	42	40%	29	27%	32	30%	3	3%	63%	4%	69%
Chaunois	21	7	25	2	8	10	20	45	27	32	0,711	1,28	20	44%	18	40%	7	16%	0	0%	78%	18%	60%
Blérancourt	22	11	113	4	7	23	34	147	117	196	1,333	1,73	34	23%	49	33%	54	37%	13	9%	58%	5%	80%
Saint-Gobain	23	14	91	0	43	22	65	156	91	149	0,955	1,64	65	42%	33	21%	58	37%	0	0%	61%	28%	58%
Ailette	24	25	187	7	9	47	63	250	194	282	1,128	1,51	63	25%	99	40%	84	34%	5	2%	66%	4%	78%
Serre	25	13	98	3	1	13	17	115	101	157	1,365	1,60	17	15%	41	36%	55	48%	2	2%	62%	1%	88%
Souche	26	6	38	5	3	25	33	71	43	59	0,831	1,55	33	46%	17	24%	21	30%	0	0%	64%	4%	61%
Rozoy	27	4	47	1	2	2	5	52	48	76	1,462	1,62	5	10%	19	37%	27	52%	1	2%	62%	4%	92%
Champagne crayeuse	28	5	46	1	4	8	13	59	47	73	1,237	1,59	13	22%	23	39%	19	32%	4	7%	63%	7%	80%
Vermandois	31	11	75	1	14	17	32	107	76	117	1,093	1,56	30	28%	34	32%	40	37%	1	1%	64%	13%	71%
Omignon	32	8	44	0	2	29	31	75	44	65	0,867	1,48	31	41%	23	31%	21	28%	0	0%	68%	3%	59%
Saint-Quentin	33	3	16	6	0	8	14	30	22	39	1,300	2,44	14	47%	12	40%	12	40%	1	3%	41%	0%	73%
Villers-le-Sec	34	6	37	1	6	14	21	58	38	63	1,086	1,70	21	36%	20	34%	17	29%	3	5%	59%	10%	66%
ACTIFOR	41	6	36	1	3	6	10	46	37	62	1,348	1,72	10	22%	13	28%	20	43%	3	7%	58%	7%	80%
Retz	42	3	19	1	4	3	8	27	20	30	1,111	1,58	8	30%	8	30%	11	41%	0	0%	63%	15%	74%
Deux vallées	43	9	67	2	2	29	33	100	69	107	1,070	1,60	33	33%	28	28%	38	38%	1	1%	63%	2%	69%
Vallée de l'Aisne	44	11	70	1	3	23	27	97	71	107	1,103	1,53	27	28%	35	36%	33	34%	2	2%	65%	3%	73%
Sept coteaux - Jocienne	45	17	130	6	4	37	47	177	136	211	1,192	1,62	47	27%	72	41%	59	33%	7	4%	62%	2%	77%
Sambre	51	10	81	2	9	15	26	107	83	127	1,187	1,57	26	24%	35	33%	46	43%	0	0%	64%	8%	78%
Haute vallée de l'Oise	52	23	154	10	24	33	67	221	164	239	1,081	1,55	67	30%	70	32%	83	38%	1	0%	64%	11%	74%
Thon	53	8	46	1	4	13	18	64	47	75	1,172	1,63	18	28%	19	30%	25	39%	2	3%	61%	6%	73%
Brune	54	10	59	0	9	13	22	81	59	93	1,148	1,58	22	27%	25	31%	34	42%	0	0%	63%	11%	73%
Marlois	55	7	47	0	12	1	13	60	47	64	1,067	1,36	13	22%	29	48%	16	27%	1	2%	73%	20%	78%
Département	Total	251	1790	72	195	491	758	2548	1862	2823	1,108	1,577	756	30%	859	34%	899	35%	55	2%	70%	8%	73%